



Vente de vehicule enchères

Par **tatie**, le **15/04/2008** à **17:48**

j'ai acheté un véhicule au enchères, mais il n'a pas de controle technique, il y avait tellement de véhicule que je n'est pas fait attention. Maintenant je dois le payer mais en plus il y a y une porte arrière a changé que faire car je n'en veut pas? urgent merci de me répondre

Par **Jurigaby**, le **15/04/2008** à **19:51**

Bonjour.

En principe, la garantie des vices cachés est exclue dans la vente aux enchères donc a priori, vous ne pouvez rien faire.

Par **tatie**, le **16/04/2008** à **00:09**

Bonsoir. Oui mais il y a aussi un point qui m'embrouille toujours sur le site officiel des enchères ou j'ai acheter ce véhicule(mercier), il est bien précisé que tous les vehicules sont soumis à un controle technique avant leur vente hors ce n'est pas le cas et ça n'a pas été précisé lors de la mise à prix(alors que ça aurait du l'être!) donc l'enchère pourrais peut-être être considéré comme nul? non? Merci de votre aide car les recherche de loi etc sur le net ne m'aide pas vraiment si quelqu'un aurait des liens vers les articles de loi en ma faveur ou en ma défaveur, je vous en serait reconnaissant.

Merci

Tatie